

**DÉPARTEMENT DU  
DOUBS**

**CANTON  
D'ORNANS**

## **COMMUNE DE TARCENAY-FOUCHERANS**

25620 TARCENAY-FOUCHERANS

### **EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 1<sup>er</sup> décembre 2022

**DCM : N° 2022-12-02**

#### **OBJET : AJUSTEMENTS BUDGETAIRES**

#### **L'an deux mil vingt-deux Le premier décembre**

**NOTA :** Compte-rendu de cette délibération affiché le 25/10/2022

Convocation du Conseil du 15/10/2022

Membres en exercice : 19

Le Conseil Municipal de la commune de TARCENAY-FOUCHERANS s'est réuni au lieu habituel de ses séances après convocation légale sous la présidence de M. Maxime GROSHENRY, Maire, en session ordinaire.

Etaient présents tous les membres à l'exception de Isabelle LEFEBVRE, excusée, pouvoir à Patrice PRETOT ; Mme Corinne BERTRAND, excusée, pouvoir à Anne HENRY ; Laurence JACQUIER, excusée, pouvoir à Maxime GROSHENRY ; Christophe FAIVRE-PIERRET, excusé, pouvoir à Nicolas DEMOLY

Il a été procédé, conformément à l'article L 121-14 du code des communes, à l'élection d'un secrétaire pris par le Conseil. Mireille PICARD ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Monsieur le Maire a déclaré la séance ouverte.

Le Maire informe le Conseil Municipal que, sur le budget communal 2022, afin de pouvoir honorer les dernières factures, il convient de procéder à des ajustements budgétaires. Le chapitre 011 (charges à caractère général) est fortement impacté par l'augmentation du prix des énergies (électricité, gaz fioul etc...). Le chapitre 012 (charges de Personnel) est impacté par le versement du salaire à un agent de la collectivité en arrêt longue maladie qui s'ajoute au versement du salaire de l'agent récemment embauché en remplacement. Cette augmentation des dépenses au chapitre 012 est compensée par les recettes au chapitre 013 (remboursement du salaire de l'agent indisponible, par les organismes de protection sociale).

De ce fait, il propose les ajustements budgétaires suivants :

<b>Dépenses de Fonctionnement</b>	<b>Recettes de Fonctionnement</b>
- Compte 60612 / 011 : + 10 000.00 €	
- Compte 60621 / 011 : + 2 000.00 €	
- Compte 615221 / 011 : + 10 000.00 €	
- Compte 615231 / 011 : + 3 000.00 €	
- Compte 62878 / 011 : + 5 000.00 €	
- Compte 6218 / 012 : + 25 000.00 €	
- Compte 64168 / 012 : + 5 000.00 €	
- Compte 6455 / 012 : + 2 000.00 €	
- Compte 022 / 022 : - 160.00 €	
- Compte 6718 / 67 : + 160.00 €	
<b>TOTAL : + 62 000.00 €</b>	
	<b>Recettes de Fonctionnement</b>
	- Compte 6419 / 013 : + 21 000.00 €
	- Compte 6459 / 013 : + 1 000.00 €
<b>TOTAL : +22 000.00 €</b>	

Dépenses d'Investissement	Recettes d'Investissement
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Compte 2041512 / 204 : - 30 000.00 €</li> <li>- Compte 2151 / 21 : + 30 000.00 €</li> </ul>	
<b>TOTAL : 0.00 €</b>	<b>TOTAL : 0.00 €</b>

Les dépenses de fonctionnement supplémentaires seront équilibrées par l'excédent de fonctionnement non affecté lors de l'élaboration du budget (414 925,11 €)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte ces ajustements budgétaires.

Le Maire,  
Maxime GROSHENRY.

